

Questions orales

[Français]

M. La Salle: Madame le Président, je désire poser une question supplémentaire. Par les temps qui courent, je pense que le ministre se rend compte de l'importance de la question et de l'inquiétude qui grandit chez les Canadiens. Le ministre n'a pas répondu à ma question. Tous ces programmes ne prouvent absolument pas que des milliers de Canadiens pourront reprendre le marché du travail avant le 31 décembre. Étant donné les circonstances, le ministre est-il en mesure de dire combien de milliers de Canadiens perdront le droit à l'assurance-chômage avant le 31 décembre. Je pense que c'est une question à laquelle le ministre est en mesure de nous répondre. Son ministre me dit plus de 500,000, et si cela devait arriver ce serait une catastrophe et le ministre le comprendra, mais à mon avis la nation canadienne a besoin de savoir si le ministre est au courant au moins des milliers de Canadiens qui perdront le droit à l'assurance-chômage, parce qu'il n'y a rien qui nous prouve que les mesures gouvernementales offriront du travail à 500,000 Canadiens avant le 31 décembre.

[Traduction]

M. Axworthy: Madame le Président, je ne voudrais absolument pas éclipser les membres du parti conservateur dans leur rôle de prophètes de malheur parce qu'ils le remplissent trop bien. Nous nous intéressons beaucoup plus à donner du travail aux Canadiens et à chercher des solutions qu'à nous lancer dans des conjectures folles et vaines.

● (1430)

Il est impossible d'en prédire le nombre, parce qu'aux termes de la loi sur l'assurance-chômage, les prestataires peuvent accumuler ou mériter un certain nombre de semaines de prestations pour le travail effectué au cours de cette période qui leur donnent droit à des prestations par la suite. Le député s'occupe de ces questions depuis assez longtemps pour le savoir. Il ferait œuvre beaucoup plus utile si, au lieu de se lancer dans des prévisions tout à fait conjecturales, il s'appliquait à seconder les efforts que nous faisons pour venir en aide aux travailleurs.

* * *

LES SOINS MÉDICAUX**LA PART DES DÉPENSES PAYÉES PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL**

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre chargé de la politique sociale. Comme le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a demandé à ses homologues provinciaux d'élargir les services de santé dont peuvent bénéficier les Canadiens dans le cadre des régimes d'assurance, le ministre peut-il nous dire avec quel argent le gouvernement fédéral va payer sa part? Va-t-il obtenir un budget plus important ou allons-nous devoir rogner sur autre chose?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Madame le Président, le ministre n'est pas ici pour répondre, mais j'aimerais mentionner que le budget adopté par la Chambre prévoit certains programmes et, en conséquence, nous estimons que les Canadiens doivent obtenir les meilleurs services de santé possible et nous demandons aux provinces de collaborer dans ce but.

LE FINANCEMENT DES SERVICES

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Madame le Président, je demande au ministre d'État chargé de la politique sociale et responsable du budget des dépenses sociales s'il a promis ou non au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social d'augmenter les dépenses afin d'élargir les services que les provinces doivent assurer, selon lui? Va-t-il y avoir plus d'argent pour assurer de meilleurs services, oui ou non?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Madame le Président, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a présenté ses prévisions budgétaires la Chambre des communes et c'est à ce ministre que le député devrait adresser ses questions, car c'est à lui de renseigner la Chambre dans le domaine de la santé.

M. Baker (Nepean-Carleton): Je pensais que vous étiez un gros bonnet.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE**LES FRAIS JUDICIAIRES SUBIS PAR L'INFIRMIÈRE EXONÉRÉE D'ACCUSATION DE MEURTRE**

M. J. R. Ellis (Prince Edward-Hastings): Madame le Président, je veux poser une question au solliciteur général. Vendredi dernier, Susan Nelles a été exonérée de quatre accusations de meurtre, car le juge d'instruction n'a trouvé aucune preuve sur laquelle un jury raisonnablement informé aurait pu se fonder pour la trouver coupable. Il est impossible de dédommager M^{lle} Nelles de ses 14 mois d'embarras, d'angoisse et de soucis par suite de ces accusations, mais il doit y avoir moyen d'acquitter ses frais judiciaires qui s'élèveront entre \$150,000 et \$200,000. Étant donné que Clifford Olsen, reconnu coupable de meurtre, pourrait recevoir \$100,000 du gouvernement, le solliciteur général consentira-t-il à acquitter les frais judiciaires de M^{lle} Nelles qui a dû lutter pour sa vie, alors que, de toute évidence, elle était innocente?

Des voix: Bravo!

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Madame le Président, comme la Chambre le sait, l'administration de la justice est une question provinciale. C'est sous la direction des dirigeants provinciaux que l'enquête a été effectuée et que des accusations ont été portées. En toute déférence, malgré la sympathie que j'éprouve pour cette personne à la suite de son